

PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL PERISCOLAIRE DE LA LANDE DE MAZAIRE

ANNEE 2015 / 2016

Mise en place depuis la rentrée 2013 dans les écoles publiques de la Chapelle Sur Erdre, la réforme des rythmes scolaires a bouleversé l'organisation des équipes municipales travaillant dans les écoles, des enseignants et des familles. Cette première année était donc centrée sur le fonctionnement des équipes pour assurer une sécurité optimale des enfants, notamment lors des nouveaux temps et dans la gestion des flux d'enfants.

Les premiers bilans ont été faits et les conclusions sur le plan organisationnel sont plutôt positives : les différents acteurs ont intégré et respectent cette nouvelle organisation, le fonctionnement s'est amélioré au cours de l'année et les équipes d'animation et enseignantes ne rencontre pas de problème spécifique.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable de se recentrer sur le cœur du métier d'animateur, c'est à dire la pédagogie et la construction de projets. Ceci en intégrant le projet de la ville caractérisé par le Projet Éducatif Local dont ce projet pédagogique découle.



LE CONTEXTE :

1 – Public accueilli

L'accueil périscolaire maternel accueille en priorité les enfants âgés de 3 à 5 ans dont les deux parents travaillent et résident à la Chapelle Sur Erdre.

L'accueil périscolaire élémentaire accueille en priorité les enfants âgés de 6 à 11 ans dont les deux parents travaillent et résident à la Chapelle Sur Erdre.

2 – Horaires de fonctionnement

Les horaires d'accueil des enfants débutent à 7h30 et se terminent à 18h30 pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi et elles s'étendent de 7h30 à 12h45 pour le mercredi.

Ceci présente une large plage horaire ce qui permet aux parents de s'organiser sans que leur vie professionnelle ne soit perturbée.

(Cf Annexe 1 : « journée type »)

3 – Présentation de l'école

Le groupe scolaire de la Lande de Mazaire regroupe une école maternelle et une école élémentaire.

L'école maternelle compte 5 classes et accueille 142 élèves de la petite section à la grande section.

L'équipe enseignante se compose de 5 institutrices et d'une directrice, aidées par 5 ATSEM.

L'école élémentaire compte 10 classes et accueille 256 élèves du CP au CM2. L'équipe enseignante se compose de 10 instituteurs et d'un directeur. (Cf Annexe 2 : « Organigramme de l'école »)

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Ce projet pédagogique s'inscrit dans une logique de ville puisqu'il découle du Projet Educatif Local et s'appuie sur le Projet Educatif de Territoire dont la commune de la Chapelle sur Erdre s'est dotée depuis un an. Il tente au mieux de répondre aux besoins des enfants et s'attache à respecter les spécificités de l'école de la Lande de Mazaire. Voici les quatre objectifs pédagogiques qui le structurent :

1 – Respecter le rythme de chaque enfant

Chaque enfant est différent et la collectivité a parfois tendance à effacer les spécificités de chacun. C'est pourquoi l'équipe d'animation devra appliquer certains principes garantissant le bien-être des enfants :

- Les enfants ont le droit de ne « rien faire », l'absence d'activités ne signifiant pas absence de développement de la réflexion et de l'imaginaire.
- Les animateurs doivent proposer des activités spécifiques en fonction des périodes : de la journée, de la semaine et de l'année ; de l'âge et des aptitudes des enfants. Si les conditions climatiques ou matérielles conditionnent la proposition d'activités, elles ne doivent pas être les seules critères à prendre en compte et pour qu'une activité fonctionne, les animateurs doivent être attentifs à ces critères.
- Les équipes encadrantes devront être vigilantes aux signes de fatigue et d'énerverment, notamment pour les enfants subissant une grande amplitude horaire sur leur journée à l'école. Il est donc important de développer et faciliter la communication entre les différents acteurs (enseignants, ATSEM, animateurs, personnels encadrants, parents...) pour que les enfants les plus fragiles se voient proposer des temps aménagés (temps calme isolés du groupe, temps d'activités calmes prolongé...).



2 – Proposer des activités ludiques et variées en lien avec le Projet Éducatif de Territoire.



Les équipes d'animation périscolaires ont des connaissances sur la menée d'activités et savent déjà en proposer de nombreuses. Elles devront toutefois veiller à :

- Utiliser les spécificités des lieux d'accueil et des installations (cf 4 – Lieux d'accueil).
- Varier les activités et favoriser les activités nouvelles et de découverte (concernant les aspects scientifiques, artistiques et culturels notamment).
- Lier le fond et/ou la forme des activités au parcours éducatif explicité dans le Projet Éducatif de Territoire (cf annexe 3).

3 – Impliquer les enfants dans un maximum de décisions les concernant et les initier à la citoyenneté par la pratique de la participation démocratique à la vie de l'école et de l'accueil.

La participation des enfants et des jeunes étant un axe fort du Projet Éducatif Local de la ville de la Chapelle sur Erdre, les animateurs et les enfants sont sensibilisés à cette thématique. Mais le terme de participation peut paraître large et ses applications concrètes pas toujours simples à saisir et à mettre en œuvre. Ainsi sur le site il est demandé aux animateurs de :

- Impliquer les enfants dans le fonctionnement de la structures en construisant avec eux les règles de vie et l'échelle de sanctions qui en découle. Cette démarche prend généralement du temps en début d'année mais est extrêmement bénéfique par la suite en terme de cohérence pédagogique.
- Faire émerger des idées de projets venant des enfants, puis les accompagner dans leur construction et leur menée. De même les idées de projets émanant des animateurs pourront par la suite être repris par les enfants dans une idée de co-construction (exemple des tournois sportifs dont l'organisation peut être supervisée par les animateurs mais gérée entièrement par les enfants les plus vieux).
- Faire découvrir la démocratie participative et les différents processus démocratiques à l'aide d'outils concrets et adaptés à l'âge des enfants (vote, conseil, forum, débats...)



4 – Mettre en avant la cohérence éducative des différents acteurs de la journée de l'enfant

L'enfant vit de plus en plus de temps différents dans sa journée et il côtoie donc des adultes tenant différentes fonctions (parents, enseignants, animateurs APS, animateurs ADL, animateurs ou entraîneurs sportifs...). Il semble donc important de créer une cohérence pédagogique pour que l'enfant puisse se construire des repères stables et qu'il vive sa journée comme une globalité et non comme une succession de temps tous différents.

Au niveau de l'accueil périscolaire, nous pouvons mettre en place des actions visant à :

- Développer des projets faisant intervenir des partenaires extérieurs à la structure (services municipaux jeunesse, sports, culture notamment, associations...) dans le but de créer des passerelles que les enfants pourront ou non emprunter.
- Créer des règles de vie communes entre les temps scolaires et extra- scolaires (APS, ADL, associations...) et surtout pour l'utilisation du matériel et des lieux partagés. Les enfants ne doivent pas se poser la question de quelle règles appliquer selon le moment de la journée ou selon quel adulte l'encadre.
- Prendre en compte le projet d'école pour créer des passerelles sur les différents temps de la journée de l'enfant. Le projet d'école est porté par l'équipe enseignante et comporte des pistes intéressantes qui peuvent être reprises pour des actions complémentaires par les équipes d'animation (projet jardin avec espaces partagés, projets de créations artistiques, projets d'aménagement des espaces de la cour ou des salles d'activités par exemple).
- Créer du lien avec les familles en proposant des temps d'échange (pots de Noël ou de fin d'année, fête de l'école) voir même des temps d'animation partagée. Cela pourrait se traduire par des interventions de parents ou membres de la famille dans certains projets ou bien encore par des temps plus ludiques (soirée jeux) ou de présentation de techniques d'activités (couture, jardinage, bricolage...).

Le principal objectif de cet axe pédagogique est que l'enfant prenne conscience que les différents adultes qui font vivre sa journée se connaissent et ont des visées communes concernant son éducation.



LES MOYENS

1 - Moyens humains

Les horaires de travail des animateurs sont organisées de telle sorte qu'ils sont toujours deux sur le temps de regroupement matin et soir et mercredi midi, un animateur par tranche d'âge (*cf Annexe 4 : « Temps de travail des animateurs »*).

Sur les temps d'accueil périscolaires, les recommandations DDCS sont respectées :

- un animateur pour 10 enfants en maternelle (4 le matin et 5 le soir)
- un animateur pour 14 enfants en élémentaire (4 le matin et 5 le soir)

En plus des temps de présence lors des temps d'accueil, les animateurs et le directeur disposent d'heures de coordination qui servent à préparer les projets d'activités, à mettre sur pied des projets d'animation et à faire l'évaluation du projet pédagogique et des actions qui en ont découlé.

2 – Moyens matériels

L'équipe d'animation dispose de malles d'activités pour lui permettre de monter un projet ou une animation plus temporaire :

- malle bricolage
- malle jardinage
- malle marionnettes
- malle « Goûters Philo »
- malle cirque
- malle musique

De plus les équipes peuvent emprunter un ordinateur portable équipé de logiciels de retouche photo, de montage vidéo et de programme de traitement de texte. Elles peuvent aussi se rendre au « Labô », salle de ressource dédiée à l'animation équipée d'un poste ordinateur relié à internet, d'une bibliothèque et d'outils concrets pour favoriser la participation.

Les animateurs ont aussi la possibilité d'acheter du matériel pédagogique (*cf partie 3*).

3 – Moyens financiers

Les temps d'accueil périscolaire étant en partie subventionnés par la CAF, chaque site dispose d'un budget de fonctionnement calculé en fonction du nombre d'enfants fréquentant la structure.

Ainsi l'accueil périscolaire maternelle dispose de 1245 euros par an (Fournitures :1100 ; Alimentation :145) et l'accueil périscolaire élémentaire dispose de 1620euros par an (Fournitures :1400 ; Alimentation :220). Les deux accueils se partagent aussi 100 euros pour les temps de regroupement.

Les sites peuvent aussi acheter du petit matériel pour le temps du midi (Maternelle :170euros et élémentaire :280 euros).

Enfin le Service Vie Scolaire dispose d'un budget d'investissement voté tous les ans et qui peut permettre de renouveler le matériel informatique, musical, de bricolage ainsi que de financer l'achat de mobilier (meubles, tapis, rangement...).

4 – Lieux d'accueil :

A. L'accueil périscolaire maternelle

Sur les temps d'accueil périscolaire, les enfants sont accueillis dans la salle APS qui regroupe un atelier pour les activités manuelles, un coin jeu d'imitation (cuisine, déguisements, marionnettes), un coin calme / bibliothèque et un espace d'activités libres (dessin, jeux de société, jeux de construction...). Ils peuvent profiter de la cour sur les parties basse (jeux de cour, ballons, cerceaux...) et haute (bac à sable, structures de motricité, potager) lorsque le temps le permet. Ils prennent le goûter en deux groupes : 1 à 16h et l'autre à 16h30 dans la salle de restauration maternelle. Sur le temps libéré de 16h00 à 16h30, les enfants qui quittent l'école à 16h30 sont accueillis par les ATSEM dans les 5 classes.

B. L'accueil périscolaire élémentaire

Les enfants disposent de deux grandes salles d'accueil dans les modulaires (2 x 100 m²) et de la cour de récréation. Celle-ci se compose d'un espace ping-pong, d'un terrain de sport et de deux terrains de basket. Les enfants disposent aussi d'un grand préau avec marquages au sol pour les sports collectifs et d'un potager dont l'utilisation est partagée entre les temps scolaires et périscolaires. Les enfants de l'APS et du car prennent leur goûter dans la salle de restauration élémentaire, celle-pouvant aussi être utilisée pour des ateliers cuisine ou des activités spécifiques. Enfin un verger a été créé derrière l'école ce qui représente un vaste espace vert mais sans aucun équipement.

C. Les lieux partagés et les lieux annexes

Les animateurs disposent sur les temps de l'APS de la salle polyvalente maternelle pour faire des petits jeux lors de mauvais temps ou pratiquer des activités d'expression (danse, théâtre, chant...). L'utilisation de cette salle doit être concertée : d'une part entre les équipes élémentaire et maternelle et d'autre part avec les enseignantes et les personnels d'entretien.

De plus les animateurs associatifs sont susceptibles de faire sortir les enfants d'élémentaires de l'enceinte de l'école pour les emmener sur des lieux correspondants aux besoins des activités pratiquées : la Halle de Mazaire pour les sports collectifs (Basket-ball, Handball), le Point Cyber pour l'activité Radio et les activités nécessitant d'utiliser l'outil informatique et le JAM pour les activités musicales.



EVALUATION DU PROJET

1 – Les bilans d'équipe

Les animateurs disposent d'environ 80 heures dites de coordination, qu'ils utilisent pour préparer les activités et les évaluer. Une fiche de préparation d'activités est utilisée lors de ces réunions, elle comporte une partie de préparation (les objectifs de l'activité ou du projet, ses besoins et son déroulement) ainsi qu'une seconde partie dédiée à l'évaluation de l'activité ou du projet. Ceci permet une évaluation continue des projets d'animation puisque les animateurs remplissent ces fiches toutes les semaines. Les équipes se réunissent aussi en équipe complète (élémentaire et maternelle) toutes les périodes pour faire un point avec le directeur sur les projets et pour évaluer et éventuellement modifier le présent projet.

Les bilans de l'année 2014/2015 ont fait ressortir une très bonne participation des enfants aux activités proposées mais la piste de progression reste dans l'implication de tous dans la vie de l'accueil.

Il est organisé en plus des réunions globales regroupant les animateurs de tous les accueils périscolaires de la ville : une à deux fois par an nous évaluons les objectifs pédagogiques des accueils en comparant les pratiques selon les différents sites.

2 – Les chiffres de fréquentation

Les animateurs effectuent un pointage quotidiens des enfants sur les temps périscolaires pour pouvoir ensuite facturer les familles. Mais le directeur transmet aussi les chiffres de présence au coordinateur pour pouvoir analyser les évolutions de fréquentation des sites.

3 – Les bilans avec les enfants

Les animateurs doivent systématiquement faire un petit bilan rapide avec les enfants qui participent aux activités proposées pour avoir leur ressenti et pouvoir travailler sur une organisation et surtout du contenu qui correspondent aux attentes des enfants. Ces bilans peuvent prendre une forme orale à la fin de l'activité mais nous devons travailler sur des formes de bilans simples et accessibles qui permettent une analyse réelle des résultats.

Certains projets ou certaines modifications importantes de l'organisation des temps périscolaires (dues aux nouveaux

rythmes notamment) sont quant à eux évalués de manière plus formelle sous forme de questionnaires ou de sondages.

4 – Les retours des familles

Le service Vie Scolaire et les animateurs sont très attentifs aux retours des familles et toutes les remarques sont à prendre en considération. Sur le terrain, c'est aux animateurs et au directeur de se rendre le plus disponible possible pour écouter ces retours. Les temps d'échanges sont le plus souvent informels mais nous observons que les parents viennent plus facilement parler aux équipes lors de temps de convivialité tels que les spectacles et les pots de Noël ou de fin d'année, c'est pourquoi l'organisation de ces temps doit faire l'objet d'une attention particulière.



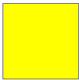



A contrario les remontées via le Service Vie Scolaire se font de manière toujours formelle (mail ou appels de réclamation notamment) et c'est au directeur APS de faire le lien entre les demandes des familles et les obligations du service.

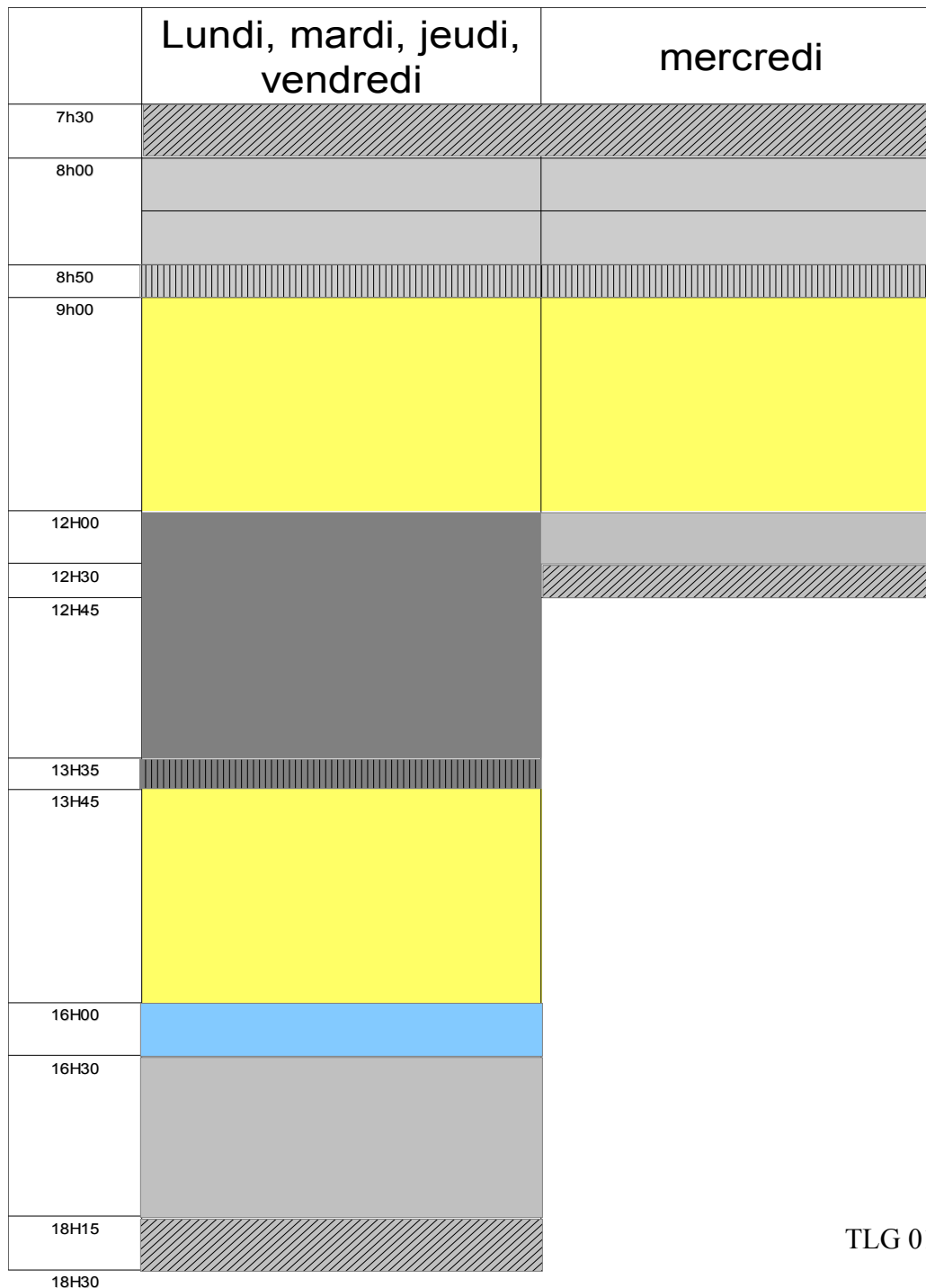
INFORMATIONS UTILES :

Ecole de La Lande de Mazaire, Chemin de la Hautière, 44240 La Chapelle sur Erdre	
Directeur APS	06.03.45.29.76
Directeur élémentaire	02.40.72.01.96
Directrice maternelle	02.40.72.87.06
APS Maternelle	
Concierge	06.45.61.00.28
Restauration	02.40.29.71.83
Coordinateur	06.73.43.34.19 / 02.51.81.87.34
Service Vie Scolaire	02.51.81.87.18 / 02.51.81.87.65

ANNEXE 1 : Journée type à L'APS de Mazaire

LEGENDE :

-  : temps d'accueil
périscolaire = Périsco
-  : temps de transition
ville / scolaire
-  : temps scolaires
-  : temps du midi
-  : temps de regroupement
-  : Temps libéré = Pause
Jeux



ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME DE L'ECOLE DE LA LANDE DE MAZAIRE

Equipes enseignantes :

Ecole élémentaire	
M. Lebreton (Dir.)	CM2
Mme Auclair	CP
Mme Prévost	CP
Mme Lebot	CE1
Mme Berard	CE1
Mme Agoulon	CE2
Mme Lemarchand	CE2
Mme Martin	CM1
M. Meignan	CM1
Mme Santi	CM2
Mme Beaudouin	CM2

Mme Monfort CP/CM1

Ecole maternelle	
Mme Houllier (Dir.)	PS/GS
Mme Blino	PS/GS
Mme Goerger	PS/GS
Mme Laville	MS
Mme Le Guen	PS/MS

ATSEM :

Marianne Brosseau

Isabelle Vincenot

Marie-Pierre Vivet

Julie Ageon

Marie-laure Bertrand

Equipes municipales

Service Vie Scolaire / Loisirs- Enfance- Jeunesse

Animation :

Thomas Le Gohébel (Dir.)

Elémentaire
Charlotte David
Gaëtan Horel
Fabien Cormier

Maternelle
Fabrina Kersach
Thomas Brault
Maud Sourisseau

Renforts pédagogiques :

Amel Matmahti

Laurence Bonnier

Accompagnatrices de cars

Valérie Ragot

Bernadette Laplanche

Corinne Jouanneau

Cuisine :

Isabelle Horillo (Resp.)

Nadine Menant

Houria Bentamra

+ Remplaçantes volantes :

Laura Rialland

Odile Lebastard

Entretien :

Marie-Laure Sainte Luce (Concierge)

Catherine Montella

Florence Guichon

Amandine Robert

Pauline Hallier

ANNEXE 3 : PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE :

a) *Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires :*

Le Projet éducatif local de la Chapelle sur Erdre a pour objectif principal **la participation des enfants et des jeunes**, et définit 3 axes de travail :

Axe 1 : « Favoriser les projets visant à développer la citoyenneté, la vie démocratique et le développement durable au quotidien »,

Axe 2 , « Considérer l'enfant, le jeune dans sa globalité, avec ses spécificités, et tendre à respecter son rythme »

Axe 3 « Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative »

En adéquation avec les Axes 1 et 2, le PedT vise à :

1. donner aux enfants l'opportunité de découvrir, pratiquer et s'impliquer dans des domaines variés favorisant le développement harmonieux de leur personnalité,
2. et à terme, formaliser un parcours éducatif qui accompagnera l'enfant (via une forme de passeport) tout au long de sa scolarité.

En réponse à l'axe 3, les projets proposés par les partenaires seront formalisés dans des fiches actions soumises à la commission idoine (cf. point 8. Pilotage).

b) *Effets attendus :*

Connaissances : découverte d'activités variées, notamment dans des domaines autres que leurs sollicitations quotidiennes.

Compétences : grâce à ces activités, développement de compétences sous une autre forme que celle développée en classe (ex : lire écrire compter avec des jeux de société), voire acquisition d'autres compétences (par exemple, développement sens critique avec spectacles....) ;

Comportement : la participation démocratique des enfants aux décisions qui les concernent sera recherchée dans les choix organisationnels : en terme de comportement, la Ville vise une implication accrue des enfants dans leur vie quotidienne, sur les temps scolaires, péri et extrascolaires.

c) *Articulation du PEdT avec les éventuels dispositifs existants :*

Le PEdT est le volet périscolaire du PEL, d'où la nécessité d'harmoniser les différents dispositifs comme indiqué au point 4. et de modifier le chapitre du PEL portant sur les relations avec les écoles.

d) Activités proposées dans le cadre du PEdT :

Regroupées par catégories, les activités se déroulent dans une logique de progression :

- la pratique culturelle et artistique,
- les activités de découverte scientifiques et techniques,
- les activités sportives, corporelles et de bien être,
- la prévention et la sécurité,
- l'information et la communication, les médias,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Progression envisagée selon l'age des enfants :

PPS	Ps	Ms	Gs	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Je découvre				Je pratique			J'invente	

Cette progression est modulable, en fonction des choix des enfants, et de la nature même des activités.

Par ailleurs, les locaux seront aménagés de telle manière que les enfants puissent seuls investir des espaces type dessin, jeux de société, lectures, repos, jeux de cours..... Ce sont des activités qui ne sont pas partie intégrante des catégories du parcours, mais qui laissent le choix aux enfants entre des activités plus ou moins structurées, voire pas structurées du tout (« ne rien faire »).

ANNEXE 4 : ORGANISATION ET HORAIRES DES EQUIPES

	NOM / PRENOM	FONCTION	QUALIFICATION	HORAIRES DE TRAVAIL		
				MATIN	MIDI	SOIR
	Le Gohébel Thomas	Directeur	BAFD	8h00 - 10h00	11h55 - 14h15	15h45 - 18h15
ELEMENTAIRE	Charlotte David	Animatrice	CAP Petite Enfance	8h00 - 9h00	11h55 - 14h15	15h45 - 18h30
	Fabien Cormier	Animateur	BAFD	8h00 - 9h00	11h55 - 14h15	15h45 - 18h30
	Gaëtan Horel	Animateur	BAFA	8h00 - 9h00	11h55 - 14h15	15h45 - 18h30
	Catherine Montella	Encadrant Midi	Sans		12h00 - 14h00	
	Florence Guichon	Renfort	Sans	8h30 - 9h00	11h55 - 14h15	16h00 - 17h00
	Amel Matmathi	Renfort	Sans		11h55 - 13h35	16h30 - 17h00
	Corinne Jouanneau	Renfort	Sans		11h55 - 13h35	16h00 - 16h30
	Laurence	Renfort	Sans		11h55 - 13h35	MATER : 16h30 - 17h30
	Isabelle Horillo	Renfort	BAFA			16h00 - 17h15
MATERNELLE	Fabrina Kersach	Animatrice	BAFA	8h00 - 9h00	11h55 - 14h15	15h45 - 18h30
	Thomas Brault	Animateur	BAFD	8h00 - 9h00	11h55 - 14h15	15h45 - 18h30
	Maud Sourisseau	Animatrice	BAFA	8h00 - 9h00	11h55 - 14h15	15h45 - 18h30
	Marie-Christine Marquois	Renfort	Sans	8h30 - 9h00	11h45 - 13h35	16h30 - 17h30
	Pauline Hallier	Encadrante Midi	Sans		11h55 - 13h35	
	Valérie Ragot	Renfort	Sans		11h55 - 13h35	16h00 - 16h30
	Nadine Menant	Renfort	Sans			16h00 - 17h30

	Marie-Pierre Vivet	ATSEM	CAP Petite Enfance		12h00 – 12h50 ou 12h50 - 13h35	16h00 - 16h30
	Marianne Brosseau	ATSEM	CAP Petite Enfance		12h00 – 12h50 ou 12h50 - 13h35	16h00 - 16h30
	Marie-Laure Bertrand	ATSEM	CAP Petite Enfance		12h00 – 12h50 ou 12h50 - 13h35	16h00 - 16h30
	Isabelle Vincenot	ATSEM	CAP Petite Enfance		12h00 – 12h50 ou 12h50 - 13h35	16h00 - 16h30
	Julie Ageon	ATSEM	CAP Petite Enfance		12h00 – 12h50 ou 12h50 - 13h35	16h00 - 16h30